



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2020
(Date de convocation : 17 juillet 2020)

Délibération n° 20200723/02

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 14
Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le vingt trois juillet deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Viviane Torné).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Bascaules

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, soumet au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2019.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Alexandre Pujo-Menjouet, nouvellement élu, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2019, dressé par M. Gérard Ara, Maire sortant.

Le Conseil Municipal, après présentation des budgets primitifs de l'exercice considéré :

1°/ lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL « COMMUNE »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		492 859,53		1 326 394,21	0,00	1 819 253,74
Opérations de l'exercice	2 353 758,36	2 762 330,12	1 435 156,34	405 761,98	3 788 914,70	3 168 092,10
Totaux	2 353 758,36	3 255 189,65	1 435 156,34	1 732 156,19	3 788 914,70	4 987 345,84
Résultats de clôture		901 431,29		296 999,85		1 198 431,14
Restes à réaliser			151 393,00	382 135,00	151 393,00	382 135,00
Totaux cumulés	2 353 758,36	3 255 189,65	1 586 549,34	2 114 291,19	3 940 307,70	5 369 480,84

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		52 853,97		45 189,56		98 043,53
Opérations de l'exercice	408 219,91	428 801,80	482 472,06	689 620,44	890 691,97	1 118 422,24
Totaux	408 219,91	481 655,77	482 472,06	734 810,00	890 691,97	1 216 465,77
Résultats de clôture		73 435,86		252 337,94		325 773,80
Restes à réaliser			459 947,70	474 496,00	459 947,70	474 496,00
Totaux cumulés	408 219,91	481 655,77	942 419,76	1 209 306,00	1 350 639,67	1 690 961,77

COMPTE ANNEXE REGIE DE TRANSPORT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		12 304,32		47 967,17	0,00	60 271,49
Opérations de l'exercice	28 950,35	35 120,71	1 145,18	4 995,78	30 095,53	40 116,49
Totaux	28 950,35	47 425,03	1 145,18	52 962,95	30 095,53	100 387,98
Résultats de clôture		18 474,68		51 817,77		70 292,45
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	28 950,35	47 425,03	1 145,18	52 962,95	30 095,53	100 387,98

2°/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs identiques avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 27 juillet 2020

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Alexandre PUJO-MENJOUET

